



## DECISION

### Le Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie

**Vu** le Dahir n°1.02.125 du 13 juin 2002 (1 Rabii II 1423) portant promulgation de la loi 58.00, portant création de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Décret n°2-00-913 du 27 août 2002 (18 Jourmada II 1423) pris pour l'application de la loi 58.00, relative à la création de l'Agence Nationale de la Conservation, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** le Dahir n°1-16-17 du 17 février 2016 (08 Jourmada I 1437) portant nomination de Monsieur Karim TAJMOUATI, Directeur Général de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie ;

**Vu** la Circulaire du Chef du Gouvernement n°07/2013 du 18 Jourmada II 1434 (29/04/2013), relative à la nomination aux postes de responsabilité dans les Etablissements Publics ;

**Vu** le Statut du personnel de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, tel qu'il a été modifié et complété ;

**Vu** la Décision n°1 du 26 Mars 2004 portant organisation de l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie, telle qu'elle a été modifiée et complétée ;

**Vu** la Décision du 04/08/2014 fixant la procédure de nomination aux postes de responsabilité ;

### DECIDE

**Article Premier :** l'Agence Nationale de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie (ANCFCC) lance un appel à candidature pour occuper le poste de **Chef de Département Pilotage de la Production** rattaché à la Direction du Cadastre.

#### **Article 2 :** Profil requis

L'entretien de sélection est ouvert aux cadres de l'ANCFCC remplissant les conditions suivantes :

- être titulaire d'un diplôme donnant accès à l'échelle 20, justifiant, au moins de 5 années d'expérience ou être classé au moins à l'échelle 20, justifiant, au moins d'un diplôme donnant accès à l'échelle 17 ;

- ayant occupé au moins un poste de responsabilité de Chef de Service ;
- ne pas avoir encouru une sanction disciplinaire en relation avec l'exercice de leurs activités.

#### **Article 3** : Descriptif du poste

Les missions du poste ainsi que les compétences requises sont fixées dans la fiche de poste jointe à la présente décision.

#### **Article 4** : Dossier de candidature

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une demande de candidature comportant l'appréciation du supérieur hiérarchique des compétences du candidat et sa capacité à occuper le poste à pourvoir ;
- un Curriculum Vitae indiquant les compétences du candidat, son parcours académique et professionnel ainsi que les postes et fonctions occupés ;
- un rapport (en 6 exemplaires) exposant le plan d'action et la méthodologie proposés par le candidat pour le développement et l'amélioration de la performance du poste de **Chef de Département Pilotage de la Production**.

Les dossiers de candidature doivent parvenir à la Direction du Capital Humain au plus tard **le 31 Mai 2024 (inclus)**.

#### **Article 5** : Déroulement de la sélection

Une commission désignée par le Directeur Général de l'ANCFCC se chargera d'examiner la validité des dossiers de candidature et de mener les entretiens d'évaluation des candidats.

#### **Article 6** : Publication

La présente décision et les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de l'ANCFCC et publiés sur :

- l'Intranet
- le site de l'Agence : [www.ancfcc.gov.ma](http://www.ancfcc.gov.ma)
- le site des emplois publics : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)

Le Directeur Général de l' Agence Nationale  
de la Conservation Foncière, du Cadastre  
et de la Cartographie

Karim TAJMOUATI

## Fiche de poste

<b>Poste</b>	<b>Chef du Département Pilotage de la Production</b>
<b>Rattachement</b>	Direction du Cadastre
<b>Missions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Superviser et encadrer les travaux de conception, d'exécution et de gestion des projets cadastraux liés à la procédure d'Immatriculation Foncière Ordinaire « processus cadastral métier IFO ».</li> <li>▪ Superviser et encadrer les travaux cadastraux liés à la procédure sur titres « processus cadastral métier DT ».</li> <li>▪ Superviser et encadrer les travaux cadastraux de contrôle et de vérification des dossiers à certifier pour le compte des institutions. « processus cadastral métier CERTI »</li> <li>▪ Superviser et encadrer les travaux d'assistance technique des services du Cadastre, pour la réalisation des activités métiers.</li> <li>▪ Assurer le suivi des travaux support de la DC.</li> </ul>
<b>Principales activités</b>	<p><u>Gestion des projets cadastraux IFO :</u></p> <p>Superviser et encadrer les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La préparation technique liée au lancement des projets IFO.</li> <li>• La conception des termes de références des prestations externalisées IFO.</li> <li>• Les coordinations nécessaires au lancement des Appels d'Offres.</li> <li>• Le suivi de l'exécution des prestations selon les normes en vigueur et conformément aux clauses des marchés IFO.</li> <li>• Le contrôle et la validation des prestations livrées.</li> <li>• Le traitement des dossiers de paiements et l'amélioration des délais de paiement des marchés exécutés.</li> <li>• La production des états extracomptables et pièces comptables des arrêtés des comptes.</li> </ul> <p><u>Suivi de la production cadastrale IFO-DT-CERTI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner et suivre les contrats programmes des réalisations IFO &amp; DT avec les services du Cadastre.</li> <li>• Coordonner et suivre les travaux de bornage d'immatriculation IFO, de clôture cadastrale IFO, de transmissions des plans à la CF &amp; de mises à jour suite au titrage.</li> <li>• Coordonner et suivre les travaux de traitement des DT de la phase dépôt en ligne, à la phase délivrance des récépissés &amp; puis des mises à jour suite à l'éclatement des titres.</li> <li>• Coordonner avec la Direction de la Conservation Foncière les actions liées au suivi de la production IFO &amp; DT.</li> <li>• Coordonner et suivre les travaux afférents aux contrôle et vérification des dossiers à certifier pour le compte des Institutions.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser et interpréter les indicateurs de performance par services du Cadastre.</li> <li>• Identifier et mettre en place les mesures correctives pour pallier les dysfonctionnements identifiés.</li> <li>• Superviser le suivi de la satisfaction des commandes cadastrales en ligne.</li> <li>• Superviser l'étude et le suivi des réclamations relatives à la production cadastrale.</li> </ul> <p><u>Gestion des processus métier IFO-DT-CERTI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser l'optimisation et l'amélioration de la performance des processus métier IFO-DT-CERTI du Cadastre.</li> <li>• Participer à la conception des cahiers de charges techniques visant l'amélioration et l'optimisation des applicatifs et plateformes du cadastre.</li> <li>• Participer aux commissions techniques de révision ou de conception des procédures, des normes et réglementation cadastrales liées aux processus métier IFO-DT-CERTI.</li> </ul> <p><u>Assistance &amp; besoins techniques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Superviser et coordonner les actions d'assistance technique des services du Cadastre.</li> <li>• Superviser et coordonner les travaux d'achat et de suivi du matériel technique de la Direction du Cadastre.</li> <li>• Veiller sur le suivi et la coordination des travaux support de la Direction du Cadastre.</li> </ul>
<b>Compétences requises</b>	<p>Avoir connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des textes législatifs et réglementaires régissant les activités de l'ANCFCC.</li> <li>▪ Des textes juridiques de base du Cadastre Juridique.</li> </ul> <p>Maîtriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les techniques d'établissement, de mise à jour du Cadastre Juridique.</li> <li>• Les différentes phases des processus métier IFO-DT-CERTI.</li> <li>• Les procédures, normes et instructions cadastrales.</li> </ul> <p>Avoir une capacité de conduite des projets.</p> <p>Avoir une capacité d'analyse, de synthèse et de conceptualisation.</p> <p>Avoir une qualité d'animation de groupe, de communication et d'organisation.</p>